

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 28/03/2018

Référence
20180328AG04

Objet de la délibération
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 20 FEVRIER 2018

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
4	3	3	3

Date de la convocation
14/03/2018

Vote
A l'unanimité
Pour : 3
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2018 et le 28 Mars à 09 heures, l'Assemblée Générale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, en conférence téléphonique, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. MANGIN Pascal, M. DESSERVY Charles, Mme GUILLEMY Christine

Membre non votant présent : M. DIDIER Evrard

A été nommé(e) secrétaire : M. DESSERVY Charles

Objet de la délibération : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 20 FEVRIER 2018

Vu l'article 17.2 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 ;

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale décide d'approuver le procès-verbal de la séance en date du 20 février 2018 (annexé).

Annexe : Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 20 février 2018

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 30/03/2018
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

Chaumont, le 20 février 2018

ANNEXE à la délibération
n° 20180328AG04

Assemblée générale PROCES-VERBAL

Référence : 20180220-AG

L'Assemblée générale du Groupement d'Intérêt Public « le Signe, centre national du graphisme » s'est tenue le 20 février 2018 à 15h30, dans les locaux de la Préfecture de Haute-Marne, 89 rue Victoire de la Marne 52000 Chaumont.

Membres présents (2) :

- M. Charles DESSERTY, représentant du Ministère de la Culture, titulaire du pouvoir de M. Pascal MANGIN, représentant de la Région Grand Est
- M. Evrard DIDIER, Président et suppléant de Mme Christine GUILLEMY, représentant de la Ville de Chaumont

Membres excusés et représentés (2) :

- Mme Christine GUILLEMY, représentante de la Ville de Chaumont
- M. Pascal MANGIN, représentant de la Région Grand Est

Deux membres représentent trois afférents votants. La règle de quorum est satisfaite, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

M. Charles DESSERTY, représentant du Ministère de la Culture, est nommé Secrétaire de séance.

M. Evrard DIDIER préside la séance.

Avec l'accord des membres présents, la séance est enregistrée.

Décisions de l'Assemblée générale

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23 novembre 2017 (délibération 20180220-AG-01)

L'Assemblée générale décide, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de l'Assemblée générale du 23 novembre 2017.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 11 décembre 2017 (délibération 20180220-AG-02)

L'Assemblée générale décide, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de l'Assemblée générale du 11 décembre 2017.

3. Nomination du Directeur général (délibération 20180220-AG-03)

Considérant que la nomination du Directeur général décidée pour une durée de 12 mois (période de vacance d'emploi) prend fin au 31 mars 2018.

Le groupement d'intérêt public doit désormais procéder à la nomination de son Directeur général. Une pré-sélection des candidatures a été organisée le 26 janvier 2018 par un jury composé des personnalités suivantes :

- le Président du Groupement
- un représentant du Ministère de la Culture
- un représentant de la Région Grand Est
- un représentant de la Ville de Chaumont

Le jury de sélection, composé des personnalités suivantes, s'est ensuite réuni le 20 février 2018 afin d'auditionner les candidats retenus par le jury de pré-sélection :

- le Président du Groupement
- un représentant de l'Etat/Ministère de la Culture et une personnalité qualifiée dans le champ de la création contemporaine (arts visuels)
- un représentant de la Région Grand Est
- un représentant de la Ville de Chaumont et une personnalité qualifiée

Après en avoir délibéré, le jury de sélection propose la candidature de Monsieur Jean-Michel Gériidan au poste de Directeur Général du Signe.

L'Assemblée générale prend acte de la proposition faite par le jury.

L'Assemblée générale délègue au Président la conduite des discussions et négociations concernant les modalités du contrat du futur directeur, préalablement à sa nomination par la prochaine assemblée générale.

L'Assemblée générale adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des questions diverses.

Pas de question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h45.

Le Président,



M. Evrard DIDIER

Le Secrétaire de séance,

M. Charles DESSERVY

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 28/03/2018

Référence
20180328AG05

Objet de la délibération
NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL DU SIGNE

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
4	3	3	3

Date de la convocation
14/03/2018

Vote
A l'unanimité Pour : 3 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2018 et le 28 Mars à 09 heures, l'Assemblée Générale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, en conférence téléphonique, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. MANGIN Pascal, M. DESSERVY Charles, Mme GUILLEMY Christine

Membre non votant présent : M. DIDIER Evrard

A été nommé(e) secrétaire : M. DESSERVY Charles

Objet de la délibération : NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL DU SIGNE

Vu l'article 109 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit ;

Vu l'article 4 du décret 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public ;

Vu l'article 17.2 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 ;

Vu la délibération n°20170317AG5 du 17 mars 2017 portant nomination du Directeur général du Groupement pour une durée d'un an ;

Vu la délibération n°20180220AG03 du 20 février 2018 prenant acte de la décision du jury de recrutement du Directeur général du Groupement ;

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale décide de nommer Monsieur Jean-Michel GERIDAN au poste de Directeur général du Groupement à compter du 1er avril 2018 pour une durée de trois ans, sur la base du projet artistique, culturel et scientifique présenté devant le jury de recrutement.

L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 30/03/2018
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER